

DÉLIBÉRATIONS



Le Conseil après en avoir délibéré, accepte les devis présentés par la Société Française de Distribution d'Eau et décide de porter au Budget additionnel de 1963 les sommes nécessaires à ces installations.

[Handwritten signatures and initials, including 'Guillemin Arnould', 'Benoist', 'Dumain', 'Bailliez', 'Eschler', 'Gosse', 'Mmes Girard-Boisseau', 'Adam Arnould', and 'H. Varin']

Installation de 2 membres du Conseil Municipal élus aux élections complémentaires du 21 Juillet 1963

L'an mil neuf cent soixante trois, le vingt quatre du mois Juillet à vingt et une heures les membres du Conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents : M. H. Varin - Fourcau - Bailliez - Barent - Benquet - Dessartine - Dumain - Guillemin - Eschler - Gosse - Mmes Girard-Boisseau - Adam Arnould.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Varin qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : Madame Girard-Boisseau Christiane et Monsieur Bernard Eschler dans leurs fonctions de conseillers municipaux. Monsieur Henri Varin, 1^{er} adjoint a pris la présidence.

Election du Maire

DÉLIBÉRATIONS

1^{er} tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire - chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7
Ont obtenu:	
Madame Girard-Boisseau Christiane	douze voix 12
Monsieur Varin Henri	une voix 1

Madame Girard-Boisseau Christiane ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et immédiatement installée.

Caisse départementale scolaire

Le Maire signale au Conseil qu'il doit faire ses propositions pour 1964 en vue de l'utilisation des fonds de la Caisse départementale scolaire (application de la loi n° 51-1140 du 28.9.1951)

Le Conseil après en avoir délibéré propose que la totalité de la somme (170 élèves x 39,00 = 6630 F) soit répartie ainsi:

1/ Remboursement annuité d'emprunt de 70000 F pour Construction Ecole prototype	4816,38 F
2/ Ouvr de clôture Ecole Coudray	1813,62 F
Total =	6630,00

Création Syndicat intercommunal pour ramassage scolaire



Madame le Maire expose aux membres ^{du Conseil} qu'à la suite de la création à Louvres d'un Collège d'enseignement général, plusieurs enfants de la commune vont devoir effectuer journellement le trajet pour se rendre à Louvres - Monsieur le Maire de Louvres a fait étudier par les Courriers de l'Ile de France un projet de ramassage scolaire qui prendrait les enfants le matin et les ramènerait le soir - Pour la gestion de ce service de ramassage scolaire, il est indispensable que les Communes intéressées constituent un Syndicat intercommunal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, reconnaissant que la création d'un service de cars pour le ramassage des enfants allant au C.E.G. de Louvres est indispensable.

Donne son accord pour la formation d'un Syndicat de communes devant gérer ce service intercommunal - Propose que le siège social en soit fixé à la mairie de Louvres -

Guillumin
Eschler
Arnould
Lasne
Ch. Girard-Boissac

Séance du 12 Octobre 1963

L'an mil neuf cent soixante trois, le douze Octobre à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Girard-Boissac -

Présents : M. H. Varin, Fourneau - Bailliez, Benquet, Dessartine, Dumain, Eschler, Guillumin, Lasne, M. Arnould -

Absents : M. Barent M. Adam excusés -